

SOAGESMAT SA A FARVAGNY. L'entreprise de Jean-Marc Nicolet effectue quelque 500 interventions d'assèchement annuelles suite à des dégâts d'eau. Afin d'augmenter et perfectionner son parc de matériel de location, elle propose un assèchement aux micro-ondes.

Assèchement après dégâts d'eau : quelques jours aux micro-ondes



Soagesmat SA, entreprise d'assèchement et d'assainissement, est en phase d'acquérir un système d'assèchement par microondes. Ces équipements compléteront les 350 appareils traditionnels de location. « *Le système, peu connu et peu répandu, existe depuis deux ans. Il n'est pas fabriqué en Suisse, mais quelques entreprises le proposent en location à leur clientèle,* » explique Jean-Marc Nicolet, directeur de l'entreprise. Soagesmat s'équipera de ce système avant la fin de l'année. Système de séchage autonome

Système autonome

Posé sur des rails, l'appareil autonome se déplace linéairement grâce à des petits moteurs. Le séchage par micro-ondes peut se faire aussi bien sur le sol que sur les parois. Les ondes agissant beaucoup plus rapidement sur l'humidité, ce système permet de raccourcir la durée de l'intervention. « *Il ne faut compter que quelques jours de travail alors que pour un séchage traditionnel qui nécessite plusieurs types d'appareils (déshydrateurs à adsorption, déshumidificateurs à compresseur, ventilateurs de brassage d'air, turbines à haute pression, etc.) environ une quinzaine de jours sont nécessaires.* »

Suppression du carottage

Autre avantage du système, il évite de procéder à des carottages. Si de l'eau s'est infiltrée sous une chape isolée, il est nécessaire de faire des trous dans le sol pour sécher l'isolation. De l'air est soufflé dans des carottages afin d'expulser l'air humide. Cet air est alors séché par des déshumidificateurs. Une fois l'assèchement effectué, les orifices doivent être rebouchés. Cette opération nécessite l'intervention d'autres maîtres d'état tel que carreleurs, parqueteurs, etc.

« *L'intervention avec des appareils à micro-ondes sera un peu plus chère, mais il y aura moins de frais de remise en état, hormis le changement de la tapisserie ou de la moquette, par exemple.* » Les microondes sèchent directement en surface et à l'intérieur. L'utilisation de ces appareils est soumise à certaines réserves.

80 interventions par jour

Les dégâts d'eau sont principalement dus aux orages de mai à septembre. « *Cette année nous avons exceptionnellement beaucoup travaillé de janvier à mars en raison des pluies précoces. Habituellement, nous intervenons en moyenne entre 400 et 500 fois par année, cela fait quasiment 2 chantiers par jour mais nous pouvons rencontrer, 2 à 3 fois par année, des pointes de 80 interventions par semaine.* »

Hygiène de vie compromise

L'eau en quantité, dans un local par exemple, élève le taux d'humidité. Si rien n'est entrepris, les premiers symptômes liés à la présence d'humidité apparaissent : une odeur de moisi se fait sentir, les joints siliconés des fenêtres noircissent, la tapisserie se cloque et se décolle. Les murs jaunissent et perdent petit à petit leurs qualités techniques. Les parois en alba se cinrent, par exemple. Les moisissures et les acariens vont se multiplier. « *Avec le temps c'est toute la maison et l'hygiène de vie de ses occupants qui sont touchées.* »

Pluriactivité

L'assèchement après dégâts d'eau et l'assèchement de bâtiment après construction

représentent environ 40 % de l'activité de Soagesmat. L'entreprise vend et parfois installe des déshydrateurs à adsorption (qui aspirent l'humidité ambiante) dans des locaux techniques et pharmaceutiques, tels que stations de pompage, stock, conditionnement de produits pharmaceutiques et agroalimentaires. La déshumidification de locaux de piscine et le chauffage d'eau de piscine par pompe à chaleur fait également partie de ses activités. Depuis le début de l'année, la société de M. Nicolet a ajouté dans son programme la vente de climatiseurs d'armoires électriques et de refroidisseurs de fluide pour machines-outils. Finalement la société de M. Nicolet a un département électroménager et une exposition est à disposition de la clientèle.

13 ans d'existence

Fondée en 1989 à Marly, en juillet 1997 l'entreprise a déménagé à Farvagny pour bénéficier de la proximité de l'autoroute. Soagesmat emploie 12 personnes et possède un point service de pièces détachées en Valais. Le marché de l'entreprise, en constante progression, s'étend sur la Suisse romande.

Johann Ruppen

07.06.2002